



Conduire apres un controle positif

Par **DUPRE Christophe**, le **03/04/2017** à **16:13**

Après un controle alcootest positif, le gendarme m'a demandé de reprendre mon véhicule pour le suivre jusqu'à la gendarmerie. Avait-il le droit de me laisser reprendre le volant? Si non, quels sont mes recours possibles?

Merci de vos réponses

Par **LESEMAPHORE**, le **03/04/2017** à **17:52**

Bonjour

L'alcootest positif ne constitue pas la constatation de l'infraction , vous avez obtempéré a la décision du gendarme qui vous a accompagné sur le lieu de vérification du taux .

Le refus constitue le délit prévu du L234-8 du CR